

2 4 OCT. 2019

ARRETE du

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu les propositions du vice-président du Conseil d'Etat ;

Arrête:

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

En application du 1° de l'article R. 6152-318 du code de la santé publique, sont nommés en qualité de président et de président suppléant du conseil de discipline, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat :

Président suppléant : Monsieur Florian ROUSSEL, Conseiller d'Etat

Article 2

Le mandat du Président suppléant nommé par le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale du centre national de gestion

Eve Parier